

Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville

Assemblée ordinaire du conseil municipal du 1^{er} septembre 2015

ORDRE DU JOUR

Administration

1. Ouverture de l'assemblée
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal en date du 4 août 2015
4. Annonces et suivi des questions et dossiers du conseil
5. La correspondance
6. 1^{ère} période de questions
7. Procédure de gestion de l'exécution du contrat et des dépassements de coûts
8. Subvention TECQ
9. Pacte rural 2015
10. Dossier Roseraie-infrastructures
11. Acceptation indicateurs de gestion

Urbanisme

1. Retrait Règlement 428-07

Bibliothèque

Travaux routiers

1. Acceptation soumission – Travaux de pavage
2. Réparation trou d'homme Front Sud
3. Les pneus
4. 15^e Rue
5. Mandat – appel d'offres lignage des rues

Incendie

1. Participation des membres du Service de sécurité incendie aux différents comités relatifs à l'aménagement du territoire
2. Acceptation du rapport AN5

L'acceptation des comptes et des dépenses autorisées par la dg

Le divers

2^e période de questions

La clôture de l'assemblée

1^{er} septembre 2015

Procès-verbal d'une assemblée régulière du Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville tenue le 1^{er} jour de septembre 2015, aux lieu et heure ordinaire des sessions, formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Renée Rouleau et à laquelle session assistaient les personnes suivantes :

Mesdames les conseillères Linda Davignon, Mélanie Grimard et Carol Venneman;

Messieurs les conseillers Chad Whittaker, David Shedrick et David Adams.

Également présente, la directrice générale, secrétaire trésorière Thérèse Lacombe.

Administration

1. Ouverture de l'assemblée 20h09.

2. **2015-09-149 Acceptation de l'ordre du jour**
Il est proposé par Mélanie Grimard
Appuyé par Carol Venneman
Et résolu :
Que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

3. **2015-09-150 Acceptation du procès-verbal en date du 4 août 2015**
Il est proposé par Mélanie Grimard
Appuyé par Carol Venneman
Et résolu :
Que le procès-verbal du 4 août 2015 soit accepté dans sa rédaction.

4. **Annonces et suivi des questions et dossiers du conseil**
Les membres du conseil ont fait état de leurs suivis et représentations.

5. **La correspondance**
La directrice dépose à la table du conseil la correspondance du mois.

Résolutions découlant de la correspondance :

2015-09-151 Engagement d'un ingénieur

Considérant Que les municipalités ont l'obligation de se munir d'un plan d'intervention pour les infrastructures municipales au plus tard le 31 décembre 2015;

Considérant Que les municipalités n'ont pas les ressources nécessaires pour exécuter ce travail selon les exigences des ministères;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Linda Davignon

Appuyé par Chad Whittaker

Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville appuie les résolutions des municipalités de Henryville, Saint-Sébastien et de Lacolle dans leur demande à la Municipalité régionale de Comté du Haut-Richelieu d'embaucher un ingénieur qui pourrait desservir les municipalités selon leurs besoins et le coût réparti au taux d'utilisation de chaque municipalité.

2015-09-152 Appui Fédération Québécoise des municipalités

Considérant la résolution numéro 2015-08-167 adoptée par la Municipalité de Saint-Sébastien relative au Grand Rendez-vous des régions de la Fédération Québécoise des

Municipalités tenu en vue de la négociation d'un nouveau Pacte fiscal entre le gouvernement du Québec et les municipalités le 30 juin dernier à Québec;

Considérant Que le Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville appuie la résolution de la Municipalité de Saint-Sébastien;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Linda Davignon

Appuyé par Carol Venneman

Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville appui la Fédération Québécoise des Municipalités dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain pacte fiscal dans la mesure où les régions y retrouveront leur part;

Que ledit conseil demande à la Fédération Québécoise des municipalités de ne pas signer le nouveau pacte fiscal si les éléments suivants n'en font pas partie :

- Des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des municipalités régionales de comté;
- Une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- Des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- Des orientations pour l'allègement de la reddition de comptes.

6. 1^{ère} période de questions – 5 minutes

Madame la Mairesse gère la période de questions.

7. Procédure de gestion de l'exécution du contrat et des dépassements de coûts 2015-9-153 Mandat relatif à l'adjudication d'un contrat d'ingénierie pour la réalisation d'études préliminaires

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville est à la recherche de professionnels en ingénierie pour l'accompagner dans la réalisation d'une étude préliminaire pour ses travaux d'égouts et d'aqueduc dans le secteur village;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de lancer un appel d'offres sur le SEAO;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire (MAMOT) doit approuver le devis d'appel d'offres avant son lancement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déterminer les critères d'évaluation et de pondération sur lesquels seront jugées les offres de services et que font partie intégrante du devis d'appel d'offre;

CONSIDÉRANT les règles strictes d'attribution de contrats et la volonté de la municipalité d'agir dans les règles de l'art;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de former un comité de sélection en tout respect de la Politique de gestion contractuelle de la municipalité pour l'analyse des offres reçues et que ce comité doit être composé d'au moins trois (3) membres, autres que des membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE ce comité de sélection doit être constitué avant le lancement de l'appel d'offres, mais sa composition doit être gardée confidentielle;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Carol Venneman

Appuyé par Mélanie Grimard

Et résolu :

QU'une fois accepté dans sa forme et son contenu par le responsable du dossier au MAMOT,
QUE le devis d'appel d'offres soit lancé sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ;
QUE la chargée de projet, Mme Madelyn Marcoux, agisse pour et au nom de la municipalité
dans ce dossier, c'est-à-dire qu'elle soit responsable entre autres des tâches suivantes :

- appliquer la Politique de gestion contractuelle au nom et pour la municipalité;
- former un comité de sélection pour l'analyse des offres de services reçues;
- agir en tant que secrétaire du comité de sélection;
- réponde aux questions des soumissionnaires;
- travailler avec la collaboration de madame Lacombe pour la présentation d'une demande de subvention au programme TECQ;

Que les participants au comité obtiennent une compensation monétaire de 100\$ par rencontre
et que les frais de déplacement soient remboursés à 51¢ du km;

QUE les offres reçues soient évaluées par le comité de sélection en fonction des critères de la
grille d'évaluation suivante :

Critères d'évaluation	Pointage
1- Qualité de l'offre de service	5
2- Expérience de la firme dans des projets municipaux similaires	20
3- Compétence et disponibilité du chargé de projet	20
4- Expérience des ressources proposées	20
5- Présentation des biens livrables et échéancier des étapes de travail	20
6- Compréhension du mandat	15
Total	100

8. Subvention TECQ

2015-09-154 Taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) 2014-2018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ)* pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Mélanie Grimard

APPUYÉ PAR Chad Whittaker

ET RÉSOLU QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements

réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux qui sera jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux qui seront approuvés par la présente résolution.

9. 2015-09-155 Pacte rural 2015

Considérant la disponibilité de fonds dans le Pacte rural 2014-2019 au bénéfice des communautés rurales du Haut-Richelieu;

Considérant Que la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville a identifié les besoins d'installer un gazébo pour les aînés au Centre communautaire de Clarenceville/Noyan;

Il est proposé par Carol Venneman

Appuyé par David Shedrick

Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville mandate la directrice générale à présenter une demande d'aide financière et signer un éventuel protocole d'entente avec la MRC du Haut-Richelieu dans le cadre du Pacte rural 2014—2019 pour le projet : installation d'un gazébo pour les aînés au Centre communautaire de Clarenceville/Noyan;

Que le Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville demande un montant de 20 826.82\$ pour la réalisation de ce projet;

Que ledit conseil y contribue un minimum de 20% des coûts du projet.

10. 2015-09-156 Dossier Roseraie-infrastructures

Considérant Que les promoteurs de Condo Renaissance 2005 inc. désirent céder à la ville les infrastructures d'aqueduc et d'égout, pour la somme de 1\$, situées sur le lot 216-1;

Considérant la résolution numéro 2006-07-108 relative à l'acceptation de la ville à prendre en charge les infrastructures d'aqueduc et d'égout de la société de Condo Renaissance 2005 pour la somme d'un dollar (1\$);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par David Adams

Appuyé par Mélanie Grimard

Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville accepte de prendre en charge ledit réseau;

Que le Conseil municipal mandate Me Christine Bleau dans ce dossier;

Que ledit conseil autorise madame la Mairesse Renée Rouleau et la directrice générale, Thérèse Lacombe, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville tous les documents relatifs à cette transaction.

11. **2015-09-157 Acceptation indicateurs de gestion**

Considérant le dépôt des Indicateurs de gestion 2014 préparé par la firme comptable Goudreau Poirier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par David Adams

Appuyé par David Shedrick

Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville accepte le rapport 2014 des Indicateurs de gestion préparé par la firme comptable Goudeau Poirier.

Urbanisme

1. **2015-09-158 Retrait modification règlement de zonage 428-07**

Considérant le projet de règlement 428-07 en vue de modifier le règlement de zonage 428 en vue de permettre l'entreposage des cabanes à pêche;

Considérant l'adoption du 2nd projet au mois de juillet 2015;

Considérant l'opposition des citoyens des zones contiguës et de la zone concernée;

Considérant Que le demandeur a retiré sa demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Linda Davignon

Appuyé par Mélanie Grimard

Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville annule le processus du règlement de zonage numéro 428-07;

Que la MRC du Haut-Richelieu soit informé du retrait de la modification au règlement de zonage 428-07.

Bibliothèque

1. **2015-09-159 Acceptation du procès-verbal en date du 1^{er} sept. 2015**

Il est proposé par Mélanie Grimard

Appuyé par Carol Venneman

Et résolu :

Que le Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville accepte le procès-verbal de la Bibliothèque municipale en date du 1^{er} septembre 2015.

Travaux routiers

1. **2015-09-160 Acceptation soumission travaux de pavage**

Considérant Que la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville a procédé à un appel d'offres pour des travaux de pavage, résolution numéro 2015-06-106;

Considérant Que ledit appel d'offres s'est fait par invitation auprès de trois (3) compagnies;

Considérant la réception de trois soumissions, à savoir :

Pavage Haut-Richelieu 73,212.82\$ taxes incluses

Pavages Maska inc. 73,390.09\$ taxes incluses

Pavage Réal Chenail inc. 79,965.11\$ taxes incluses

Considérant Que la soumission la plus basse a été trouvée conforme en tous points suite à l'analyse de l'ingénieur Joël Gauthier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par David Adams

Appuyé par Chad Whittaker

Et résolu :

Que le Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville accorde les travaux de pavage au soumissionnaire le plus bas, Pavage Haut-Richelieu pour un montant total de 73,212.82\$ taxes incluses.

2. 2015-09-161 Réparation trou d'homme Front Sud

Considérant les travaux de réparation du trou d'homme effectués sur la rue Front Sud à la hauteur du 1164;

Considérant Qu'il est nécessaire de refaire l'asphalte autour du trou d'homme;

Considérant l'estimé verbal de Pavage Haut-Richelieu à 1000\$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par David Adams, appuyé et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville autorise les travaux de pavage pour la réparation du trou d'homme à la hauteur du 1164 Front Sud.

3. 2015-09-162 Les pneus

Considérant la volonté du Conseil municipal de donner un meilleur service à ses citoyens;

Considérant la problématique des pneus qui se retrouvent dans l'environnement, dans les fossés de la ville et sur le bord des routes;

Considérant Que Recy-Québec ramasse les pneus gratuitement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Chad Whittaker

Appuyé par Carol Venneman

Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville autorise le dépôt des pneus usagés (jante retirée) au dépotoir municipal, excluant les pneus de tracteurs;

Que ledit conseil statue qu'une cueillette des pneus sera cédulée en même temps que la cueillette des gros morceaux.

4. 2015-09-163 15^e Rue

Considérant la demande et proposition de monsieur Raymond pour effectuer des travaux de fossé sur sa propriété longeant la 15^e Rue, lot 211-20;

Considérant Que le propriétaire désire céder à la ville une partie de terrain pour élargir la rue et creuser un fossé approprié;

Considérant Que monsieur Raymond désire effectuer les travaux et en assumer les frais;

Considérant Qu'un acte notarié doit être fait pour accepter la parcelle de terrain remise à la ville en plus d'un certificat de localisation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par David Adams

Appuyé par David Shedrick

Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville accepte la proposition de monsieur Raymond pour les travaux demandés lesquels seront faits à ses frais et respecteront les normes minimales en vigueur;

Que le Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville mandate à Claude Migué, arpenteur à déterminer la nouvelle largeur de la rue;
Que Me Christine Bleau soit mandatée pour l'acceptation de la ville de la partie cédée par le demandeur;
Que ledit conseil autorise madame la Mairesse Renée Rouleau et la directrice générale, Thérèse Lacombe à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville tous les documents relatifs à ce dossier.

Incendie

1. 2015-09-164 Participation des membres du Service de sécurité incendie aux différents comités relatifs à l'aménagement du territoire

Considérant le schéma de couverture de risques de la MRC du Haut-Richelieu;
Considérant Que pour se conformer audit schéma, la municipalité doit nommer un membre du Service de sécurité incendie au comité relatif à l'aménagement du territoire;
Il est proposé par Carol Venneman
Appuyé par Linda Davignon
Et résolu :
Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
Que le Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville nomme le directeur du service incendie, monsieur Peter Clark, membre du Comité consultatif d'urbanisme et nomme également son assistant directeur, monsieur Karl Loyer, comme substitut en son absence;
Que le directeur ou son substitut sera convoqué lorsqu'il y aura des dossiers pertinents à leur expertise dans l'aménagement du territoire.

2. 2015-09-165 Acceptation du rapport AN5-Schéma couverture de risque

Considérant Que le schéma de couverture de risque de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 22 juillet 2010;
Considérant Que chaque municipalité doit produire un rapport annuel tel que décrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;
Considérant Que le rapport annuel AN 5 a été complété par le directeur du service incendie de Clarenceville/Noyan;
Considérant Que les membres du Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville ont pris connaissance du rapport des activités annuelles AN 5;
EN CONSÉQUENCE :
Il est proposé par David Adams
Appuyé par Carol Venneman
ET résolu :
QUE le Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville adopte le rapport des activités annuelles AN 5 en lien avec le schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie et d'autoriser sa transmission à la MRC du Haut-Richelieu;
Que ladite MRC consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC et le fera parvenir par la suite au ministère de la Sécurité publique.

2015-09-166 L'acceptation des comptes et des dépenses autorisées par la dg

Il est proposé par David Adams
Appuyé par Chad Whittaker
Et résolu :
Que les comptes pour un montant total de 96 592.22\$ soient acceptés et la secrétaire trésorière autorisée à les payer.

Le divers

2015-09-167 Mandat- Appel d'offres-Lignage de rues

Considérant les travaux de pavage effectués sur les chemins municipaux;

Considérant Qu'il est nécessaire de procéder au lignage des rues municipales;

EN CONSÉQUENCE :

Proposé par David Shedrick

Appuyé Linda Davignon

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville mandate la directrice générale à procéder à un appel d'offres, sur invitation, pour le lignage de rues municipales, lignes jaune et lignes blanche;

À savoir :

Front Sud, 3 kilomètres, 1 ligne d'arrêt 202 et Front Sud;

Front Nord 4.10 kilomètres, 1 ligne d'arrêt 202 et Front Nord;

Rang Victoria 3.58 kilomètres, 2 lignes d'arrêt 202 et coin Beech;

Beech Sud 5.89 kilomètres plus 2 lignes d'arrêt, 202 et près du poste Frontalier;

Beech Nord, 3.91 kilomètres, 1 ligne d'arrêt 202;

Chemin Middle 4.57 kilomètres, 2 lignes d'arrêt 202 et coin Middle et Beech Sud;

Chemin MacFie 1.44 kilomètres, 2 lignes d'arrêt;

Chemin Lakeshore 5.66 kilomètres, 1 ligne d'arrêt;

1^{ère} Rue et rue McKimmie .7 kilomètres, ligne d'arrêt 1^{ère} et McKimmie, une autre à la limite de McKimmie et Venise-en-Québec;

1^{ère} avenue dans le village, ligne jaune continue, plus lignes blanches et ligne d'arrêt 202 et 1^{ère} ave.;

Aux 4 coins, Middle et Beech, 4 lignes d'arrêt;

2 traverses d'écoliers sur la rue Front Sud à la hauteur du 1132 Front Sud.

2^e période de questions

Il y a eu plusieurs discussions et échanges au cours de cette période de questions.

2015-09-168 La clôture de l'assemblée

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement : Que l'assemblée soit levée. 21H45.

Renée Rouleau, Mairesse

Thérèse Lacombe, D.g.

DU 05-08-2015 AU 01-09-2015

DETAILLE

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
MARC DESBOIS DESBOISM	06-08-15	9174 CIRC.	G/L	52.28	salaire pompier	54 11201 000	52.28
OWEN MACCALLUM 0	06-08-15	9175 CIRC.	G/L	152.58	salaire pompier	54 11201 000	152.58
MARC DESBOIS DESBOISM	27-08-15	9176 CIRC.	G/L	67.82	salaire pompier	54 11201 000	67.82
OWEN MACCALLUM 0	27-08-15	9177 CIRC.	G/L	42.39	salaire pompier	54 11201 000	42.39
OWEN MACCALLUM 0	27-08-15	9178 CIRC.	G/L	28.25	salaire pompier	54 11201 000	28.25
MINISTERE DU REVENU MINREV	01-09-15	9179 CIRC.	G/L	479.05	RQAP À PAYER-ajustement pour 2014	55 13855 000	479.05
TUAC SECTION LOCALE 501 TUAC501	01-09-15	9180 CIRC.	G/L	374.84	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	55 13880 000	374.84
RECEVEUR GENERAL DU CANAD RECE01	01-09-15	9181 CIRC.	G/L	2,732.00	IMPOT FEDERAL A PAYER-août 2015	55 13810 000	2,732.00
			G/L	1,017.19	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER-août 2015	55 13820 000	1,017.19
MINISTERE DU REVENU MINREV	01-09-15	9182 CIRC.	G/L	3,703.24	IMPOT PROVINCIAL A PAYER-août 2015	55 13840 000	3,703.24
			G/L	3,723.86	R.R.Q. A PAYER	55 13850 000	3,723.86
			G/L	1,723.88	F.S.S. A PAYER	55 13860 000	1,723.88
			G/L	566.20	RQAP À PAYER	55 13855 000	566.20
			G/L	846.32	CSST A PAYER	55 13899 000	846.32
R.I.E.D.S.B.M. RIEDSBM	01-09-15	9183 CIRC.	G/L	3,252.09	CONTRAT D'ENFOUISSEMENT	02 45110 499	3,252.09
AQUATECH AQUATECH	01-09-15	9184 CIRC.	045900	1,382.61	HONORAIRES PROFESSIONNELS	02 41300 410	1,382.61
				1,382.59	HONORAIRES PROFESSIONNELS	02 41500 410	1,382.59
LES ENTREPRISES ELECTRIQU BEDFORD	01-09-15	9185 CIRC.	23076	216.15	ENT. ET REP. - ÉGOUTS	02 41500 521	216.15
LABORATOIRES ENVIRONEX BIOLAB	01-09-15	9186 CIRC.	1340115 278882	128.77	ANALYSE D'EAU	02 41300 411	128.77
				118.19	ANALYSE D'EAU	02 41300 411	118.19
DESJARDINS BUREA	01-09-15	9187 CIRC.	5140791529-A	381.47	FOURNITURES DE BUREAU - ADM.	02 13000 670	381.47
				22.16	ENT. ET REP. - EDIFICE MUNIC.	02 19000 522	22.16
WOLTERS KLUWER LTD CCHPUB	01-09-15	9188 CIRC.	2369012	415.80	COTISATION ASSOC. & ABONNEMENT	02 11000 494	415.80
CARRA COMMRE	01-09-15	9189 CIRC.	31/08/2015	285.49	RÉGIME DE RETAITE DES ÉLUS / P	55 13871 000	285.49
CONTACTCITÉ CONTACT	01-09-15	9190 CIRC.	0161	3,449.25	TRAV. AQUEDUC ET EGOUT VILLAGE	22 41303 300	3,449.25
LA COOPDES MONTÉRÉGIENNES	01-09-15	9191 CIRC.	FC00297941	321.89	ENTR. BÂTISSE ET TERRAINS	02 70120 521	321.89

DU 05-08-2015 AU 01-09-2015

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
COOPEX							321.89
CAROLE DALPE	01-09-15	9192 CIRC.	0037	240.00	ENT. ET REP. - EDIFICE MUNIC.	02 19000 522	
DALPEC				75.00	ENT. ET REP. - BIBLIOTHEQUE	02 70230 522	
							315.00
DOMAINEPLUS.COM-3612040 C	01-09-15	9193 CIRC.	45466	120.72	FORMATION ET PERFECTIONNEMENT	02 11000 454	
DOMAINE				120.73	FORMATION ET PERFECTIONNEMENT	02 13000 454	
							241.45
CELINA ELLIS	01-09-15	9194 CIRC.	26/08/2015	295.40	ENTR. BÂTISSE ET TERRAINS	02 70120 521	
ELLISC							295.40
FISSURES RIEK INC.	01-09-15	9195 CIRC.	2126	1,075.02	ENT. ET REP. - EDIFICE MUNIC.	02 19000 522	
FISSRIEK							1,075.02
FM FORMULES MUNICIPALES	01-09-15	9196 CIRC.	044785	493.33	FOURNITURES DE BUREAU - ADM.	02 13000 670	
FMUNIC							493.33
ENTREPRISES GEURTS	01-09-15	9197 CIRC.	0495	74.73	ENT. ET REP. - VEH./MACH.(VOI.	02 32000 525	
GEURTS							74.73
LA GREAT- WEST,COMPAGNIE	01-09-15	9198 CIRC.	24/08/2015	3,238.66	ASSURANCES COLLECTIVES A PAYER	55 13870 000	
GREATWES							3,238.66
LHOMME ET FILS	01-09-15	9199 CIRC.	885122-1	27.56	ENT. DES CHEMINS ET TROTTOIRS	02 32000 521	
HOMME			889770-1	402.26	ENTR. BÂTISSE ET TERRAINS	02 70120 521	
			889801-1	18.83	PETITS OUTILS	02 32000 643	
			890329-1	371.60	ENTR. BÂTISSE ET TERRAINS	02 70120 521	
			891994-1	138.71	ENTR. BÂTISSE ET TERRAINS	02 70120 521	
							958.96
LOCATEQ	01-09-15	9200 CIRC.	19610	125.69	ENT. DES CHEMINS ET TROTTOIRS	02 32000 521	
LOCATEQ			19796	60.71	ENTR. BÂTISSE ET TERRAINS	02 70120 521	
							186.40
MADELYN MARCOUX	01-09-15	9201 CIRC.	26/08/2015	1,225.00	HONORAIRES PROFESSIONNELS	02 13000 410	
MADELYN							1,225.00
NETTOYEUR MARTIN	01-09-15	9202 CIRC.	180676	31.56	ENT. ET REP. - EDIFICE MUNIC.	02 19000 522	
MARTIN			181624	31.56	ENT. ET REP. - EDIFICE MUNIC.	02 19000 522	
							63.12
MRC DU HAUT-RICHELIEU	01-09-15	9203 CIRC.	CRF1500332	138.75	COTISATION ASSOC. & ABONNEMENT	02 11000 494	
MRCHAU				138.75	COTISATION ASSOC. & ABONNEMENT	02 13000 494	
				46.25	-COT. VERSEES ASSOC. & ABON	02 61000 494	
							323.75
MUNICONSEIL AVOCATS INC.	01-09-15	9204 CIRC.	3617	339.18	SERVICES JURIDIQUES	02 13000 412	
MUNICON			3667	1,862.51	SERVICES JURIDIQUES	02 13000 412	
							2,201.69
OXYMAX INC.	01-09-15	9205 CIRC.	547759	100.03	ENT. ET REP. - VEH./MACH.(VOI.	02 32000 525	
OXYGENEM				100.03	ENT. ET RÉP. - VÉHICULES- DDCT	02 45110 525	
							200.06
CONCASSAGE PELLETIER INC.	01-09-15	9206 CIRC.	6200	279.72	ACHAT DE PIERRE & GRAVIER	02 32000 621	
PELLETIE							279.72
POMPEX INC.	01-09-15	9207 CIRC.	206989	1,665.52	ENT. ET REP. - ÉGOUTS	02 41500 521	
POMPEX			207037	819.89	ENT. ET REP. - ÉGOUTS	02 41500 521	
							2,485.41
POSTE CANADA	01-09-15	9208 CIRC.	9571038898	154.85	ADMINISTRATION CENTRE	02 70120 445	
POSTEC				82.60	FRAIS DE POSTES - ADM.	02 13000 321	

DU 05-08-2015 AU 01-09-2015

DETAILLE

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
			9571102873	36.98	FRAIS DE POSTES - ADM.	02 13000 321	
				12.25	ADMINISTRATION CENTRE	02 70120 445	
RCI ENVIRONNEMENT INC. RCIENVIR	01-09-15	9209 CIRC.	910866	3,321.17	CONTRAT D'ENFOUISSEMENT	02 45110 499	286.68
RECY COMPACT INC RECYCO	01-09-15	9210 CIRC.	78421	2,231.16	ENLEVEMENT DES ORDURES/CONTRAT	02 45210 446	3,321.17
REGIE INTERMUNICIPALE REGIEE	01-09-15	9211 CIRC.	01/10/2015	27,870.00	QUOTE-PART - EAU	02 41200 951	2,231.16
LES CONSULTANTS S.M. INC. SMCONSUL	01-09-15	9212 CIRC.	332148	1,784.41	ENT. DES CHEMINS ET TROTTOIRS	02 32000 521	27,870.00
TOUGAS TRANSPORT EXCAVATI TOUGAS	01-09-15	9213 CIRC.	2649	178.81	ACHAT DE PIERRE & GRAVIER	02 32000 621	1,784.41
MUNICIPALITE VENISE- VENISE	01-09-15	9214 CIRC.	CRF1500446	14,649.84	QUOTE-PART - BOUES	02 41400 951	178.81
							14,649.84
		TOTAUX	41 CHEQUES	90,846.13			

DATE 01-09-2015 13:51

LISTE SELECTIVE VENANT DE L'HISTORIQUE DES PRELEVEMENTS

IMPRIME LE: 01-09-2015

COMPTE CIBC #6100813 (54 11201 000)

MUN. DE SAINT-GEORGES-DE-CLARENCEVILLE

DU 05-08-2015 AU 01-09-2015

DETAILLE

NOM	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
-----	------	-------------	-----------	---------	-------------	------	-----------

		TOTAUX	16 PRELEV.	5,746.09			
--	--	--------	------------	----------	--	--	--

DATE 01-09-2015 13:51

LISTE SELECTIVE DES DEBOURSES VENANT DES CHEQUES EN CIRCULATION

PAGE 6

IMPRIME LE: 01-09-2015

COMPTE CIBC #6100813 (54 11201 000)

MUN. DE SAINT-GEORGES-DE-CLARENCEVILLE

DETAILLE

DU 05-08-2015 AU 01-09-2015

NOM	DATE	NUMERO	ETAT	#	FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	#	GL	MONT. TOT
-----	------	--------	------	---	---------	---------	-------------	---	----	-----------

NUMERO DU FOURNISSEUR

GRAND TOTAUX				57	PAIEMENTS	96,592.22				
--------------	--	--	--	----	-----------	-----------	--	--	--	--